



LA RÉSERVE  
CITOYENNE

LA RÉSERVE CIVILE

LA RÉSERVE  
STATUTAIRE

Pour les citoyens  
volontaires

Pour les policiers  
retraités volontaires

Pour les citoyens  
volontaires

Pour les anciens  
ADS

Pour les policiers  
retraités

Les conditions



Être âgé de plus  
de 18 ans



Être français ou  
ressortissant de l'UE



Avoir satisfait à une  
enquête administrative

Missions :

- Recueillir les attentes des habitants.
- Participer aux réunions de quartier.
- Participer à l'information et à l'accompagnement du public ...

Les conditions



Être âgé de  
moins de 65 ans



Être déclaré apte après  
une visite médicale

Missions :

- Appui opérationnel et administratif (prévention, sécurisation, surveillance...).
- Agent de police judiciaire.
- Expertise : interprètes, juristes, informaticiens...

Les conditions



Être de nationalité  
française



Être âgé de  
18 à 65 ans



Avoir satisfait aux  
obligations du  
service national



Être de bonne  
moralité

Missions :

- Soutien à l'activité opérationnelle et administrative (accueil, prévention...)
- Expertise : interprètes, juristes, informaticiens...

Les conditions



Avoir été ADS pendant  
au moins 5 ans



Être déclaré apte après  
une visite médicale

Missions :

- Appui opérationnel et administratif (prévention, sécurisation, surveillance...).
- Agent de police judiciaire adjoint.
- Expertise : interprètes, juristes, informaticiens...



Obligatoire pour les  
policiers retraités  
pendant 5 ans

